



Office of Biohazard, Containment and Safety
Science Branch
59 Camelot Drive
Ottawa ON K1A 0Y9
biocon@inspection.gc.ca
Fax (613) 228-6129

Bureau du confinement des biorisques et de la sécurité
Direction générale des sciences
59, promenade Camelot
Ottawa ON K1A 0Y9
biocon@inspection.gc.ca
Télé. (613) 228-6129

Liste de vérification pour l'examen des dessins des installations de niveau de confinement 3

Installation : _____

Pièces : _____

Points à vérifier		Oui	Non	S.O.	N° du plan
Conception générale					
1	Barrière de confinement délimitée et adéquate				
2	Bureaux situés à l'extérieur de la zone de laboratoire				
3	Vestiaire des vêtements propres et vestiaire des vêtements souillés séparés par une douche installée à la barrière de confinement				
4	Autoclave à deux portes interverrouillées ou munies d'avertisseurs sonores ou visuels				
5	Portes suffisamment grandes pour laisser passer les appareils prévus				
6	Système de verrouillage réciproque des portes (avec système manuel de dépassement) ou protocole de fonctionnement et de sécurité mis en place (PFS)				
7	Orifices de décontamination (optionnel)				
8	Zone de sas pour la décontamination gazeuse (optionnel)				
9	Cuve d'immersion (optionnel)				
10	Chambre de fumigation (optionnel)				

Surfaces (spécifications)					
1	Surfaces résistantes aux désinfectants				
2	Surfaces continues (les joints soudés sont acceptables)				
3	Surfaces résistantes aux impacts				
4	Joint continu maintenu entre le sol et les murs (le revêtement de sol devrait remonter de 15 cm sur les murs)				
5	Planchers antidérapants				



6	Surfaces des portes et des cadres non absorbantes				
Périmètre					
1	Toutes les pénétrations scellées (vérifier les caractéristiques pour obtenir plus de détails sur les produits) : canalisations d'eau, canalisations de gaz, etc.				
2	Fenêtres scellées et offrant un degré de sécurité adéquat				
Traitement de l'air					
1	Affichage visuel de surveillance des pressions différentielles à la zone de confinement afin de surveiller la pression négative entre les zones de confinement.				
2	Point de pression de référence (par rapport au corridor et au vestiaire de vêtements propres).				
3	les canalisations du système de surveillance de la pression statique d'une pièce doivent être munies de filtres dont l'efficacité est au moins égale à celle des filtres HEPA.				
4	Avertisseurs installés ou à l'intérieur ou à l'extérieur du laboratoire afin de signaler toute défaillance des systèmes d'arrivée d'air				
A) Conduites d'arrivée d'air					
1	Les conduits d'arrivée d'air doivent être indépendants de ceux des zones de laboratoire voisines (les conduits de soufflage des aires bénéficiant d'un niveau de confinement 3 peuvent être reliés à des zones de confinement inférieur s'ils sont pourvus d'un registre hermétique ou d'un filtre HEPA installé en aval (après) du raccordement).				
2	Équipés d'un registre hermétique ou d'un filtre HEPA pour éviter le retour d'air contaminé.				
3	Équipés d'un registre hermétique pour permettre la décontamination gazeuse – peut être le même registre hermétique que celui installé pour éviter le retour d'air contaminé et pour l'isolation des filtres HEPA.				
4	Volet à scellant hermétique et filtre HEPA installés à proximité du périmètre de confinement				
5	Sorties des conduites d'arrivée d'air situées à au moins 1,5 m des enceintes de sécurité biologique ou munies de diffuseurs.				
6	Emplacement des arrivées d'air ne doit pas interférer avec l'air unidirectionnel.				
7	Interdépendance du système d'arrivée d'air avec le système d'évacuation de façon à prévenir une surpression prolongée du laboratoire.				
8	Conduites d'arrivée d'air hermétiquement scellées conformément à la classe A (SMACNA)				
9	Dispositifs de surveillance de circulation d'air et des sondes de gaine installés en amont du filtre HEPA et du volet à scellant hermétique				



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency



B) Conduites d'évacuation d'air					
1	Les conduits d'évacuation d'air doivent être indépendants de ceux des zones de laboratoire voisines (les conduits d'extraction des aires bénéficiant d'un niveau de confinement 3 peuvent être reliés à des zones de confinement inférieur s'ils sont pourvus d'un registre hermétique ou d'un filtre HEPA installé en amont (avant) du raccordement).				
2	L'air doit être filtré.				
3	Volet à scellant hermétique permettant la décontamination gazeuse - peut être le même registre hermétique que celui installé pour éviter le retour d'air contaminé et pour l'isolation des filtres HEPA.				
4	Volet à scellant hermétique et filtre HEPA installés à proximité du périmètre de confinement				
5	Sorties des conduites d'évacuation d'air situées à au moins 1,5 m des enceintes de sécurité biologique ou munies de diffuseurs				
6	Interdépendance du système d'évacuation d'air avec le système d'arrivée de façon à prévenir une surpression prolongée du laboratoire				
7	Conduites d'évacuation d'air hermétiquement scellées conformément à la classe A (SMACNA)				
8	Dispositifs de surveillance de circulation d'air et des sondes de gaine installés en amont du filtre HEPA et du volet à scellant hermétique				
Services de laboratoire					
1	Système de communication entre la zone de confinement et la zone de soutien				
2	Conduites de distribution d'eau situées à l'extérieur de la zone de confinement				
3	Conduites de distribution d'eau munies d'un dispositif antireflux à la barrière de confinement				
4	Lavabos munis d'un dispositif mains-libres pour le lavage des mains à la sortie				
5	Douchette d'urgence pour les yeux, conformément aux normes applicables				
6	Douche en cas d'urgence (le cas échéant)				
7	Siphons de drainage ayant une profondeur de siphon hermétique exigée, compte tenu des différentiels de pression d'air				
8	Canalisations d'égout et tuyauterie connexe séparées des zones de confinement moins élevées				
9	Dans le cas des agents non indigènes, les évacuations (y compris l'évacuation des condensats de l'autoclave) et la tuyauterie connexe				



	doivent être raccordées à un système de stérilisation des effluents. Dans les cas des agents indigènes, les évacuations (y compris les évacuations des condensats de l'autoclave) et la tuyauterie connexe doivent être raccordées à un système de stérilisation des effluents, en accord avec les activités effectuées au laboratoire et conformément aux règlements locaux;				
10	Les évacuations raccordées à un système de stérilisation des effluents doivent être disposées en pente vers le système de stérilisation afin de favoriser l'écoulement par gravité; on pourra envisager l'installation de robinets afin de pouvoir isoler des tronçons de l'évacuation aux fins de décontamination; la tuyauterie doit résister à la chaleur et aux produits chimiques, en accord avec le type d'utilisation à laquelle elle est soumise; les joints doivent être réalisés par fusion thermo-chimique ou par soudage afin que soit assurée l'étanchéité de tout le réseau.				
11	Événements de plomberie indépendants de ceux des zones de niveau de confinement moins élevé ou combinés à ces derniers lorsqu'ils sont munis de filtres HEPA.				
12	Événements de plomberie résistants à la chaleur				
13	Disjoncteurs situés à l'extérieur de la zone de confinement				
14	Drain du condensat d'autoclave muni d'une connexion fermée; une connexion ouverte est permise si elle est située à la barrière de confinement				
15	L'autoclave doit être équipé d'un enregistreur de cycle (indiquant la durée, la température et la pression).				
16	Liste de l'équipement relié à un groupe électrogène d'urgence				
17	Éclairage d'urgence installé				

Boîtiers des filtres HEPA					
1	Boîtiers des filtres HEPA munis de volets à scellant hermétiques à l'entrée et à la sortie				
2	Boîtiers des filtres HEPA munis d'orifices de fumigation en amont et en aval				
3	Boîtiers des filtres HEPA munis d'orifices d'injection en amont et d'orifices d'accès en aval pour l'essai par balayage				
4	Boîtiers des filtres HEPA étanches				
Enceintes de sécurité biologique					
1	Type et classe d'enceinte (raccord à bague, conduit réservé rigide, air recyclé, filtre au charbon de bois, etc.)				
2	Situées à 1,5 m des diffuseurs d'arrivée/évacuation, des portes et de l'équipement pouvant générer de l'air				



3	Zone de 30 cm entre l'évacuation et le plafond				
4	Zone de 30 cm autour de l'enceinte				